

Vaccination Antigrippale possible en pharmacie d'officine en Guyane

Pour la prochaine campagne vaccinale antigrippale

démarrant le 15 octobre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020

La vaccination antigrippale est désormais possible dans les pharmacies d'officine **volontaires** en Guyane, ayant déclaré cette activité auprès de l'ARS pour la prochaine campagne ouverte à compter du mardi 15 octobre 2019 (Cf. liste ci-après)

En effet, les pharmaciens peuvent vacciner pour le moment uniquement contre la **grippe saisonnière** : La population cible sont les personnes majeures ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure.

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour les personnes à risque de grippe grave. Pour elles, le vaccin est gratuit et reste le moyen le plus efficace pour réduire les complications graves liées à la grippe

Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination, qu'elles aient ou non été déjà vaccinées, peuvent retirer **leur vaccin à la pharmacie sur présentation de leur bon de prise en charge** et se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier ou **pharmacien volontaire**

**Liste des Pharmacies volontaires ayant déclaré la
vaccination auprès de l'ARS au 14 octobre 2019**

<i>Dénomination Sociale</i>	<i>Commune</i>
Pharmacie de Baduel	Cayenne
Pharmacie des Manguiers	Cayenne
Pharmacie de l'Hyper	Cayenne
Pharmacie AGAPIT	Cayenne
Pharmacie Internationale	Cayenne
Pharmacie de la Madeleine	Cayenne
Pharmacie SIMONEAU	Cayenne
Pharmacie LOE-MIE	Cayenne
Pharmacie du Front de Mer	Kourou
Pharmacie du Lac	Kourou
Pharmacie Colibri	Kourou
Pharmacie de l'Anse	Kourou
Pharmacie des Awaras	Macouria
Pharmacie TARDIF	Matoury
Pharmacie IBIS	Matoury
Pharmacie du Larivot	Matoury
Pharmacie Les Orchidées	Rémire-Montjoly
Pharmacie des Ames Claires	Rémire-Montjoly
Pharmacie du Bourg de Rémire	Rémire-Montjoly